

Déclaration

Générale

colonial

Déclaration n° 263/6° L la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis en matière domaniale.

n° 263/6° L la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 février 1966

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1966

Date du numéro
1 mars 1966

TEXTE INTÉGRAL

cutoire par arrêté n° 186 du 9 février 1966, la Commission permanente de l'Assemblée territoriale a accordé à l'A T.J. concession provisoire d'un terrain d'une superficie de 13 ha 90 a 16 ca à Ambouli, titre foncier nos 676 et 841.